



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain

République Française

DEC 2026 10 07 025

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réalisation d'un diagnostic écologique pour la Ferme de la Courterée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

VU l'avis de la commission Environnement du 30 septembre 2026

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de mieux comprendre les caractéristiques et les enjeux de la ferme de la Courterée et de son environnement, afin de mieux intégrer les dimensions écologiques et paysagères dans les réflexions menées sur le site ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un diagnostic environnemental permettant de mieux caractériser le milieu présent sur le site, notamment au travers d'un inventaire de la faune et de la flore, et d'identifier les principaux enjeux liés à la biodiversité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'analyser les composantes paysagères du site ainsi que ses continuités écologiques, afin de mieux comprendre ses liens avec les espaces agricoles, naturels et urbains environnants et de disposer d'éléments d'aide pour sa gestion et sa valorisation ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic écologique de la ferme de la Courterée, deux bureaux d'études, Avis Vert et Acer campestre, ainsi que deux associations, France Nature Environnement (FNE) et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), ont été consultés ;

CONSIDÉRANT que les offres remises par FNE et la LPO étaient incomplètes ;

CONSIDÉRANT que Acer Campestre n'a pas répondu à la consultation ;

VU les devis ci-après :

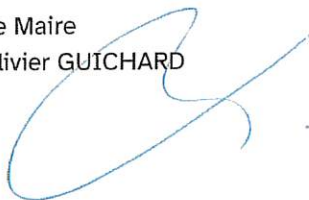
	Prix HT	Prix TTC
AVIS VERT	6 472,20 €	7 766,64 €
FNE	5940,00 €	PAS DE TVA
LPO	3 976,86 €	4 772,27 €

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre du bureau d'études AVIS VERT pour un montant de 6 472,20 € HT soit 7 766,64 € TTC aux frais d'honoraires pour la réalisation d'un diagnostic écologique pour la ferme de la Courterée.

Fait à Ornex, le 07 octobre 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD



Affiché et exécutoire le : 7 octobre 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision